



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 025-252508247-20221018-2022_10_02_41-DE

Séance du 18 octobre 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 19h15

Étaient présents :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JANNIN Jean-Pierre suppléant de Vincent FIÉTIER ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; TERZO André ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : DOUBEY Boris ; GAUTHIER André ; MORALES Roland ;

Étaient excusés :

G.B.M : FIÉTIER Vincent ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT.

C.C.L.L :

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : GAGLIOLO Lorine

Procuration de vote :

Mandants : Nadine DUSSAUCY,

Mandataires : DEVESA Cyril.

Objet : 1B.Projet de réorganisation 2022 du SYBERT
2022/10_02-43

PROJET DE RÉORGANISATION 2022 DU SYBERT

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

Lors du Comité Syndical du 16 mars 2021, les élus ont validé le projet de mandat du SYBERT, autour de trois axes majeurs :

- ✓ diminution des déchets, encadrée et promue par la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) avec des objectifs de réduction fixés,
- ✓ réduction de l'empreinte carbone, dont les derniers rapports du GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) en démontre l'urgence,
- ✓ maîtrise des coûts, nécessaire pour la pérennité du SYBERT et le maintien des contributions des adhérents.

Même si au cours de ces 10 dernières années, le SYBERT, par le développement de sa prise d'autonomie industrielle (prise en régie des centres de tri, d'une partie de sa logistique, d'une partie du compostage) a fait preuve de résilience et a su maintenir son « triptyque de performance » - Service / Environnement / Economique - à un niveau reconnu nationalement, il n'est plus dimensionné et structuré pour atteindre, dans de bonnes conditions, les objectifs fixés, objectifs en tous points, indispensables pour réussir.

Cette incapacité est exacerbée par un contexte actuel défavorable.

En effet, l'augmentation du coût des énergies, des matières premières, des obligations réglementaires (nouveaux gestes de tri, mise en place des meilleures techniques disponibles...) et la difficulté à recruter, sont autant de facteurs aggravants pour une réussite.

Malgré ce constat, des opportunités existent. Il convient de les saisir.

Dans ce contexte, les termes d'une réorganisation des services du SYBERT ont été étudiés, argumentés et estimés financièrement ; ils sont présentés dans le rapport en annexe de la présente décision.

Le rapport apporte une démonstration, de façon très opérationnelle, en s'appuyant sur des grands piliers :

- Augmentation de l'autonomie et de l'indépendance industrielle (régie) pour être le moins dépendant possible
- Augmentation de la connaissance, par le déploiement formel, de l'entreprise apprenante

Attention x temps (At) = connaissance (Homme et/ou Données)

&

Déchets + connaissance = richesse

&

Connaissance + expérimentation/pratique/entraînement = Compétence

- Amélioration de la reconnaissance
Par la valorisation des métiers à leur juste valeur
En intégrant systématiquement la QVT (qualité de vie au travail)
- Préparation de l'avenir

Déchets + At = emploi

Ces grands piliers devront permettre de faire évoluer le SYBERT
traitement de déchets, vers des missions de valorisation des matières

Déploiement d'écocentres avec « matériauthèque »
Création de produits finis issus du réemploi
Développement du réemploi
Micro-Méthanisation
Lutte contre le gaspillage alimentaire

Et de faire progresser son volet industriel et entrepreneuriat, en concertation avec ses différents partenaires, (adhérents et industriels) :

Valorisation de toute la chaleur fatale de l'usine
Industrialisation du traitement de la renouée du Japon
Production d'Énergie
Stockage d'Énergie
Captation Carbone

...

De manière flagrante et depuis des années, la pierre angulaire de cette stratégie est la ressource humaine et la confiance qui lui est accordée, forte des réussites passées.

Même si nombre des éléments reposent sur une réorganisation des services du SYBERT (au sein des déchetteries, la mise en place et le développement de la massification, la facturation, les modalités de gestion des biodéchets à la source, ...) et donc des choix propres à notre EPCI, les mesures relevant des agents (création de postes et/ou recalibrage des postes) nécessitent une présentation puis une validation, dans différentes instances de Grand Besançon Métropole (GBM), car les agents du SYBERT sont des agents de GBM mis à disposition par voie de convention :

- ✓ Table ronde syndicale du 6 septembre 2022
- ✓ Commissions thématiques du SYBERT le 27 septembre 2022
- ✓ Comité Technique de GBM du 30 septembre 2022
- ✓ Commission RH de GBM du 14 octobre 2022
- ✓ Comité Syndical du SYBERT du 18 octobre 2022
- ✓ Bureau de GBM le 27 octobre 2022
- ✓ Conseil Communautaire de GBM le 9 novembre 2022

Suite à la présentation de cette proposition de réorganisation des services du SYBERT à compter de 2022, le Comité Syndical a débattu et à l'unanimité se prononce favorablement sur cette réorganisation.

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 025-252508247-20221018-2022_10_02_41-DE

Pour extrait con
Le Président du
Cyril DEVESA

Secrétaire de séance,
GAGLIOLO Lorine



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



ANNEXE

PROJET DE RÉORGANISATION 2022 DU SYBERT

Envoyé en préfecture le 04/11/2022
 Reçu en préfecture le 04/11/2022
 Publié le 
 ID : 025-252508247-20221018-2022_10_02_41-DE

1. Réorganisation pour mieux trier en déchetteries premier étape vers écocentre (Axe Maitrise Budgétaire)

a. Contexte

Le territoire du SYBERT compte 16 déchetteries. En 2021, elles représentent plus de 56 000 tonnes traitées pour plus de 600 000 passages et 30 000 heures de service sur toutes les déchetteries, soit en moyenne près de 2 000 heures par déchetterie.

Elles comptent 19 passages en moyenne par heure, soit environ une arrivée toute les trois minutes, soit entre dix et quinze minutes de temps consacré par usager.

Il y a une trentaine de flux possibles sur les déchetteries.

Les agents du SYBERT en déchetteries travaillent trois samedis sur quatre, avec une présence systématique d'un agent SYBERT les dimanches matins à la déchetterie des Tilleroyes.

Fréquentations 2021:

Déchetterie	TOTAL 2021
Amancey	15 425
Andiers	116 688
Arc et Senans	9 567
Byans/Doubs	3 736
Devecey	59 246
Epeugney	13 097
Lavans Quingey	15 833
Marchaux (*)	2 625
Myon	1 569
Ornans	8 675
Pirey (*)	87 100
Placey-Noironte	41 426
Saint-Vit	36 191
Saône	60 253
Thoraise	42 180
Tilleroyes (*)	97 183
Total	612 614

Tonnages 2021 :

Type de déchet	TOTAL 2021
Déchets de chantier	4 719t
Incinérables	2 950t
Encombrants valorisables	1 695 t
Plâtre	844 t
Bois	3 806 t
Mobilier	5 061t
Papiers, cartons	1 754 t
Papier (PAV)	167 t
Ferraille	1 769 t
Gravats, inertes	10 760t
Déchets verts (bennes)	4 319 t
Déchets verts (vrac)	14 492 t
DEEE	1 815 t
DDS (hors REP)	116 t
DDS (filiale REP)	211 t
Amiante	35 t
Huile de friture	20 t
Huile de vidange	68 t
Huissieries (test)	61 t
Pneus	270 t
Piles	23 t
Batteries	62 t
Réemploi	1304 t
Lampe, néon	7 t
TOTAL	56 327t

Réemploi = Ressourcerie

b. Organisation des déchetteries

- trois déchetteries majeures avec un agent SYBERT et prestataires (3 ou 4, en fonction des saisons) : TILLEROYES / THISE / PIREY
- six déchetteries moyennes avec un agent SYBERT et prestataires (1 ou 2, en fonction des saisons) : SAONE / THORAISE / SAINT-VIT / PLACEY / ORNANS / DEVECEY
- sept petites déchetteries **sans agent SYBERT** et un prestataire seul : AMANCEY / EPEUGNEY / QUINGEY / BYANS / MYON / MARCHAUX / ARC et SENANS

Cette organisation est historique et ne permet plus de réaliser un tri optimisé et d'accueillir, dans de bonnes conditions, les usagers.

En effet, les gestes de tri ont été multipliés par 3 ces 10 dernières années (36 gestes de tri aujourd'hui) sans évolution de l'organisation.

Ceci s'est traduit également par une augmentation des tonnages.

- Tonnage 2011 :

50 795 tonnes pour 233 504 Habitants = 217,5 kg/habitant

Tonnage 2021 :

56 327 tonnes pour 226 868 Habitants = 248,2 kg/habitant

Si l'organisation n'a pas évolué, c'est essentiellement dû à la volonté de maîtrise de la contribution appelée aux adhérents via la maîtrise de la masse salariale du SYBERT.

Il nous faut donc faire évoluer cette organisation pour mieux trier et faire des gains.

c. Mise en place des nouvelles REP (responsabilité élargie du producteur) – une opportunité à saisir

Des nouvelles REP sont en cours de mise en place pendant la période 2022-2023.

Pour rappel, les REP permettent d'avoir des enlèvements et traitements de matières à coût 0, si la REP est opérationnelle ou selon une quote-part du coût des factures (comme les déchets recyclables aujourd'hui : soutien financier 75%).

On mesure donc tout l'intérêt de cette mise en place dans l'objectif de maîtriser notre budget et le niveau des appels à contributions aux adhérents.

Pour rappel : la mise en place de la REP éco-mobilier, il y a une dizaine d'années, a permis un gain d'1 M€ sur le budget.

5 nouvelles REP possibles à mettre en place :

- REP1 : Huiles usagées (pas pris en compte dans étude, marginal)
- REP2 : Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)
- REP3 : Jouets
- REP4 : Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)
- REP5 : Articles Sports et loisirs (ASL)

Elles vont représenter des flux supplémentaires à trier, mais peuvent être une opportunité pour régler la gestion d'un meilleur tri.

d. Augmentation du réemploi

Trop d'objets partent encore dans des bennes « déchets », sans avoir la possibilité d'être réemployés. Cette situation est souvent due à un manque de disponibilité des personnels sur site – agent seul ou employé à conseiller d'autres usagers - et/ou une absence de formation.

En 2021 le réemploi ne concerne que 1 304 tonnes sur les 56 328 (2,3%)

e. Meilleur tri entre types de déchets

Outre un réemploi susceptible d'être amélioré, il est constaté un tri des types de déchets, notamment dans les bennes les plus chères à traiter (déchets de chantier, par exemple : 4 719 tonnes à 148,62€/t).

f. Estimation des gains potentiels

Les nouvelles REP

Il s'agira donc de répartir des tonnages de déchets des flux existants sur des nouvelles REP à coût 0 € (référence : éco-mobilier). Les pourcentages sont déterminés avec des marges de sécurité : pour exemple, en toute logique, toute la benne déchets de chantiers pourrait aller dans la REP2 (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) ; le choix, prudent, a été fait de ne retenir que 35%. C'est la même logique, qui a guidé toute l'analyse.

	Tonnes 2021	Cout €/T	REP2		REP3		REP4		REP5		Total gain Tonnes	Total Gain €
			Gain	Gain Tonne	Gain	Gain Tonne	Gain	Gain Tonne	Gain	Gain Tonne		
Déchets de chantier	4 719	148,62	35%	1652	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	1651,7	245 471 €
Incinérables	2 950	25,00	5%	148	3%	88,5	3%	88,5	2%	59,0	383,5	9 588 €
Encombrants valorisables	1 695	161,37	10%	170	1%	17,0	1%	17,0	2%	33,9	237,3	38 292 €
Gravats	10 760	16,01	15%	1614	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	1614,0	25 840 €
Plâtre	844	129,00	100%	844	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	844,0	108 876 €
Bois	3 806	92,73	20%	761	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	761,2	70 586 €
Mobilier	5 061	0,00	0%	0	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0,0	- €
Ferraille	1 769	-61,30	2%	35	0%	0,0	4%	70,8	2%	35,4	141,5	8 675 €
Réemploi	1 304	105,00	0%	0	10%	130,4	10%	130,4	10%	130,4	391,2	41 076 €

Nouvelles REP	0,00	-5223,2	-235,9	-306,6	-258,7	-6024,4
---------------	------	---------	--------	--------	--------	---------

Total	32908	Total					0 531 054 €
-------	-------	--------------	--	--	--	--	--------------------

L'ensemble des tonnes relevant des nouvelles REP est estimé à 6 024 tonnes à coût 0 €, voire même des recettes non chiffrées, permettant d'économiser ce tonnage sur les autres flux et donc générer une économie de plus de 530 000 €.

Si le soutien est uniquement financier, comme CITEO (éco-organisme emballages), aujourd'hui à environ 75% annoncé, cette économie serait ramenée à 398 550 €.

Le réemploi

Le réemploi n'est pas à son niveau optimum, du fait d'un manque de potentiel/homme sur les déchetteries.

Un objectif de 3% est largement envisageable, a minima, (jouets, huisseries, palettes, objets plastiques... encore très présents dans les bennes déchets de chantiers / bois et incinérables).

			Réemploi	
			Objectif : 3%	
	Tonnes 2021	Cout €/T	Gain tonne	Gain €
Déchets de chantier	4719	148,62	141,57	21 040 €
Encombrants valorisables	1695	161,37	50,85	8 205 €
Bois	3806	92,73	114,18	10 588 €

39 833 €

Transfert vers :

			Cout
	Réemploi	105,00	306,6
			32 193 €

Gain Total €

7 641 €

Vers le « mieux trier ».

L'objectif est d'alléger au maximum le flux le plus cher - déchets de chantier, pour le répartir sur d'autres flux

Un objectif a minima de 10% est largement atteignable : 6% sur les incinérables / 3% sur le bois / 1% sur la ferraille

			Meilleur tri (déchets chantiers)	
			Objectif: 10%	
	Tonnes 2021	Cout €/T	Gain tonne	Gain €
Déchets de chantier	4719	148,62	471,9	70 134,48 €

Transfert vers :

		Cout €/T		Cout €
Incinérables		25,00	283,14	7 078,50 €
Bois		92,73	141,57	13 127,83 €

		Recette €/T		Gain €
Ferraille		61,30	47,19	2 892,75 €

Gain Total €

Total 52 821 €

Bilan des gains possibles

	Bilan Gain
REP	531 054 € (*)
Réemploi	7 641 €
Meilleur tri	52 821
Total	591 516 € (*)

(*) ou 459 012 € en cas de soutien uniquement financier (75% sur REP).

g. Réorganisation pour y parvenir

L'objectif principal, ici, est de disposer *en permanence* d'un agent SYBERT formé et en place sur toutes les déchetteries, sans diminuer les prestations externes.

	Coût / Annuel
C	38 864 €

	<u>Postes actuels</u>	Dont Contractuel SYBERT	<u>Réorganisation envisagée</u>	Dont Contractuel	<u>Coût supplémentaire</u>
C	20	2	30 (+10)	3	388 640 €

Cette nouvelle organisation ne demande pas d'autre investissement.

h. Effets collatéraux

Avec un renforcement du personnel formé sur les déchetteries, l'accueil sera fortement amélioré et nous disposerons, sur chaque déchetterie, d'un agent SYBERT, formé et au niveau nécessaire.

Il n'y aura plus de travailleur seul (sauf cas exceptionnel) et la qualité de vie au travail s'en trouvera améliorée.

Nous pourrions également plus facilement proposer d'autres services, notamment aux personnes à mobilité réduite.

2. Massification en déchetteries (Axe Maitrise Budgétaire/ Diminution des GES)

a. Étude du gain

Dans le but de diminuer les coûts en déchetterie, la massification des bennes en régie est une opportunité à mettre en place en déchetterie. Après différentes recherches, la massification par rouleau semble être la meilleure opportunité.

Synthèse des gains et moyens à mettre en place :

Catégorie	Coût annuel	Nombre de de postes supplémentaires	Coût annuel
C	38 864 €	2	77 728 €
		Amortissement du matériel	54 000 € (270 000€ / 5 ans)
		Coût fct annuel	24 000 €
		Gain annuel de fonctionnement	186 683 € (
		Économie annuelle	30 955 €

Ceci devrait permettre une diminution de 14 000 km/an de transport routier (économie gaz à effets de serre).

b. Bénéfice collatéral

La montée en puissance de cette partie logistique permettra au SYBERT d'être plus autonome et d'envisager d'autres pistes d'optimisation (reprise de flux en régie dans le cadre de nouveau marché).

**3. Facturation en déchetterie)
(Axe Maîtrise Budgétaire)**

a. Étude des gains

Grâce au contrôle d'accès mis en place en déchetteries et un algorithme développé au sein du service, il est possible de déterminer des probables « faux usagers », échappant à la facturation.

En 2021 : 555 professionnels ont été facturés pour un montant de 120 000€ (soit 216 € / professionnel).

Paramètres de l'algorithme a minima :

- plus de 18 passages sur année glissante

Et

- Plus de deux déchetteries fréquentées sur année glissante

Et

- Plus de 40% des passages en dehors du samedi sur une année glissante

- Soit 748 badges d'usagers en anomalie.
- Il a été mise en œuvre une procédure pour passer ces badges en professionnels :
- Gain recettes = 216€ x 0,5 x 748 = **80 865 €**

b. Organisation proposée

Il est proposé de confirmer la création d'une cellule Grands Projets / Prospective, déjà mise en place, *de fait, par obligation* (étude massification / Construction déchetterie Ornans / agrandissement du pôle industriel...) selon les termes ci-dessous :

	Coût / annuel	Postes actuels	Postes envisagés	Coût supplémentaire annuel
B	49 177 €	0	1 (*)	49 177 €
C	38 864 €	0	0,2	Existant / Réorganisation

(*) Contractuel

- Gain résiduel Annuel: **31 688 €**

c. Bénéfice collatéral

Cette cellule permettra immédiatement de travailler sur toutes les études de production d'énergie (solaire / optimisation de la chaleur fatale en déchetterie...), d'optimisation d'ouverture des déchetteries, de massification des déchets verts, de réemploi des déchets verts...

Autant de projets, sources de recettes, d'économies et de gains en tonnage dans le respect des objectifs de la loi AGECL.

4. Développement de la gestion des biodéchets à la source (Diminution des Déchets / Maîtrise budgétaire)

a. Contexte

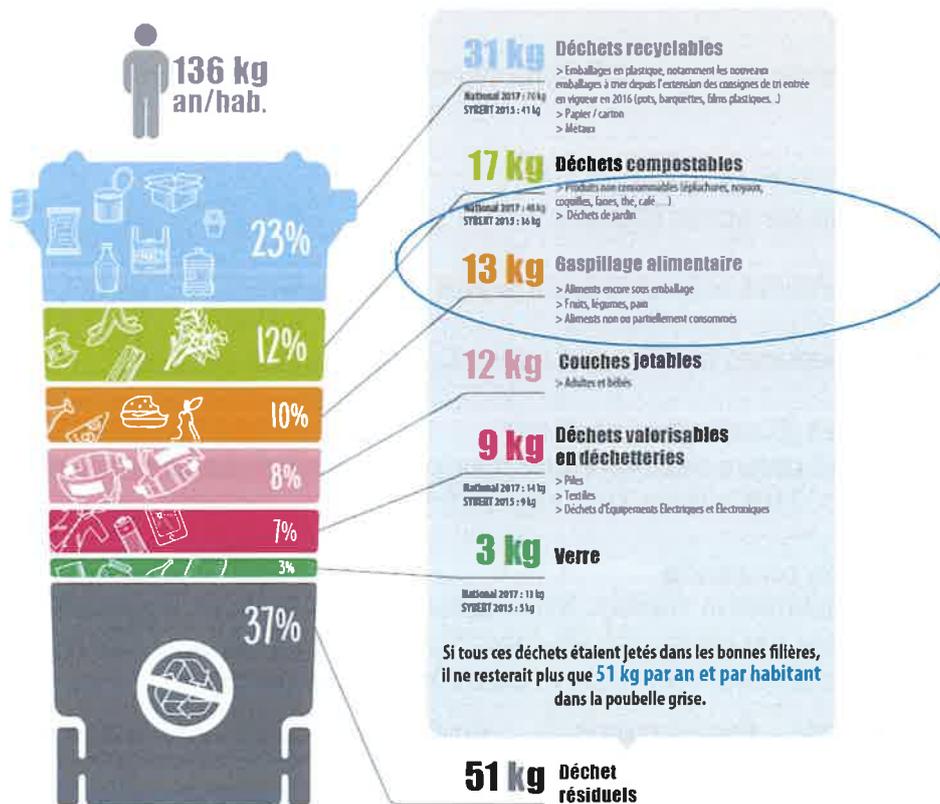
Afin de diminuer, notamment, les coûts de fonctionnement des adhérents, tout en respectant les obligations réglementaires en la matière, il a été décidé de favoriser le compostage de proximité.

De fait, SYBERT devra disposer de moyens supplémentaires en main d'œuvre, mais les coûts afférents et globaux seront moindres qu'une organisation de collecte, portée par les seuls adhérents.

De plus, grâce à la stratégie mise en place ces dernières années par le SYBERT, le respect de cette obligation réglementaire et l'organisation associée peuvent présenter une réelle opportunité de gain pour le SYBERT.

Rappel : bilan caractérisation des poubelles grises

Résultat de la caractérisation



b. Organisation proposée

Il est proposé d'augmenter nos capacités en personnel de terrain en matière de compostage pour atteindre l'objectif de 6 kg/an/habitant.

	Coût / an
C	38 864 €

	<u>Postes actuels</u>	<u>Dont Contractuel</u>	<u>Réorganisation envisagée</u>	<u>Dont Contractuel</u>	<u>Coût supplémentaire</u>
C	4	2	8 (+4)	3	155 406 €

c. Étude des gains

Bilan à minima des tonnes « évitées » :

	Kg/an/hab (2021)	Nb Hab	Réduction kg (sous 3 ans)	Tonnes évitées
Déchets compostables	17	228 000	6,00	1 368,00

➤ Soit 1 368 tonnes évitées à l'usine.

Ces tonnes ont aujourd'hui une valeur marchande d'environ 120 €/tonne (usine d'incinération).

Elles pourraient donc permettre un gain ou une recette (éviter le dévoiement ou vente de capacité de four) à hauteur de 120 € x 1 368 = 164 160€.

L'enfouissement devenant de plus en plus cher et les possibilités de valorisation énergétique diminuant, il apparaît là une opportunité commerciale.

➤ Gain résiduel annuel: **8 704 €**

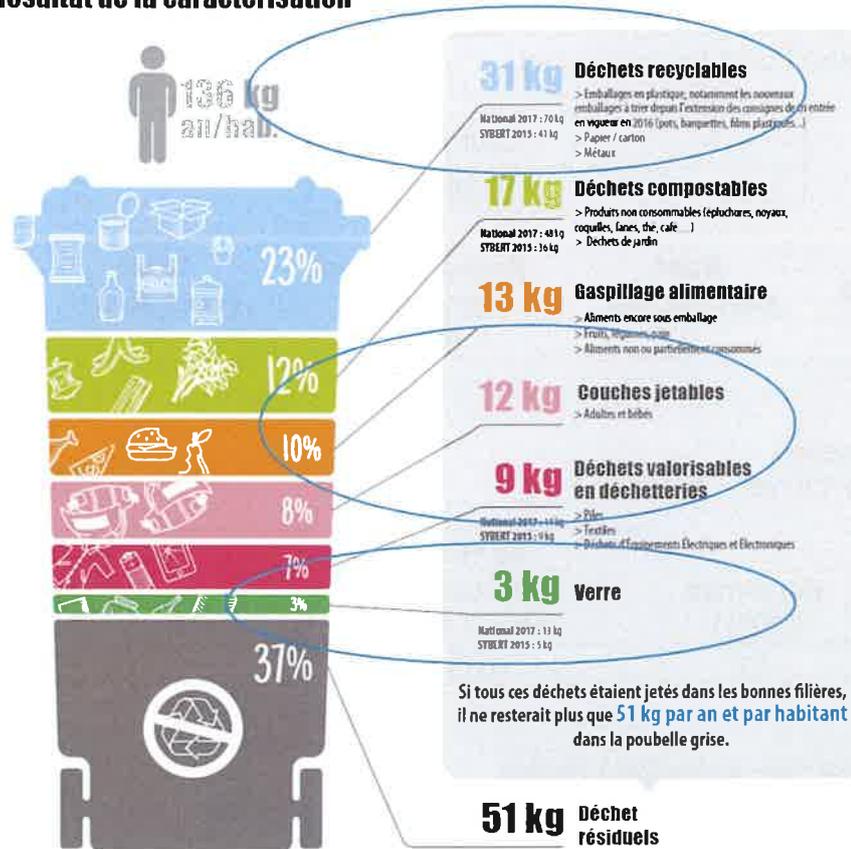
5. Prévention / Communication (Diminution des déchets/ Maîtrise budgétaire)

a. Contexte

Sur ce sujet, il s'agit de mettre en place une organisation plus aboutie -car déjà existante - pour réduire :

- le gaspillage alimentaire (en déployant les processus en cours d'élaboration dans le cadre de l'appel à projet)
- les couches jetables
- en informant sur les extensions de consignes de tri et les bons gestes de tri (déchets recyclables / verre) à travers les réseaux sociaux, notamment, et en déployant des séances de prévention / information.

Résultat de la caractérisation



b. Organisation proposée

Il est proposé de renforcer l'équipe d'animation / gestion de projet du service Prévention et de mettre en place un chargé de communication / gestion des réseaux sociaux supplémentaire au sein du service Communication.

Prévention	Coût annuel	<u>Postes actuels</u>	Dont Contractuel	<u>Réorganisation envisagée</u>	Dont Contractuel	Poste Supp	Coût
B	49 177 €	3	3	5	3	2	98 354 €
Communication	Coût annuel	<u>Postes actuels</u>	Dont Contractuel	<u>Réorganisation envisagée</u>	Dont Contractuel	Poste Supp	Coût
B	49 177 €	1	1	2	2	1	49 177 €
Total							147 531 €

c. Étude de gain

Même si les usagers du SYBERT sont déjà performants, des marges importantes existent. Ainsi des processus méthodologiques-tests sont en cours pour parvenir à diminuer les tonnages dans les 4 axes listés ci-dessous ; leur déploiement en mode plus « industriel » répond très concrètement la demande existante et suscite un grand intérêt.

Parmi les actions, il faut citer la réduction du gaspillage alimentaire dans les écoles, la professionnalisation du déploiement des changes lavables dans les accueils professionnels d'enfants, les « FACEBOOK-live » pour amélioration les gestes du tri, le déploiement du réseau des référents communes, la labellisation des associations....

Les objectifs en termes de réduction sont a minima :

	Kg/an/hab	Nombre d'habitants	228 000
		Réduction kg envisagée	Tonnes évitées
Gaspillage alimentaire	13	1,5	342
Couche Jetables	12	0,5	114
Transfert verre	4	1	228
Transfert vers bacs jaunes	31	4	912
		Total	1596

➤ Soit 1 596 tonnes évitées à l'usine.
 Ces tonnes ont aujourd'hui une valeur marchande d'environ 120 €/tonne.
 Elles pourraient donc permettre un gain ou une recette (éviter dévoiement ou vente de capacité de four) de $120 \times 1\,596 = 191\,520$ €.

➤ **Gain résiduel annuel: 43 989 €**

d. Bénéfices collatéraux

Avec cette nouvelle organisation, nous aurons la possibilité d'être beaucoup plus actifs sur les réseaux sociaux et de pouvoir satisfaire plus de sollicitations qu'à l'heure actuelle, pour tendre vers des objectifs encore plus ambitieux.

L'augmentation de la partie « recyclable » engendrera également une augmentation des recettes pour les adhérents (estimée à 240 000 €).

Par ailleurs, si le transfert de déchets valorisables du bac gris vers le bac jaune peut-être une opportunité, un enjeu est bien plus important financièrement pour les adhérents : **la diminution des erreurs de tri du bac jaune, qui sont aujourd'hui de 25%.**

Bilan erreurs de tri

Tonnage Bac Jaune CU	13882
Erreur de tri	25%
Erreur de tri atteignable (13% au départ centre de tri)	16%
Gain	9%

Tonnage erreur de tri en trop (9% x 13882) qui devrait être dans le bac d'OM	1249,38
Cout KG de l'OM facturé aux usagers, HT	0,23 €
Cout traitement à la tonne au centre de tri HT	135,00 €
Cout du transfert à l'UVE à la tonne	8,00 €
Différence du cout de collecte entre le bac jaune et le bac gris (249€ / 114€)	135,00 €
Soutien CITEO / tonne des erreurs de tri	75,00 €

Perte de facturation de ce tonnage auprès des usagers (0,23 X 1249,38)	287 357,40 €
Cout du traitement au centre de tri (135 X 1249,38)	168 666,30 €
Cout du transfert (8 X 1249,38)	9 995,04 €
Cout supplémentaire de collecte (135 X 1249,38)	168 666,30 €
Soutien CITEO	- 93 703,50 €

Total perte liée à ce pourcentage (9%) d'erreur de tri	540 981,54 €
/ Habitant	2,78 €

Ceci correspond à 14 équivalents ETP Catégorie C.

Notre organisation pourra aider dans la diminution des erreurs de tri par la prévention et la communication (sans conséquences financières notables pour le SYBERT).

6. Histoire d'une régie

Ci-dessous la courbe d'évolution des coûts de traitement (€/tonne) du bac jaune au centre de tri au fil des évolutions réglementaires et des régies :



ECT : Extension Consigne de Tri (900 K€ investissement)

7. Bilan des postes

	Postes actuels						Réorganisation envisagée					
	A	Dont Contrat	B	Dont Contrat	C	Dont Contrat	A	Dont Contrat	B	Dont Contrat	C	Dont Contrat
Directeur	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Administration	2	0	1	0	4	0	2	0	1	0	4	0
QSE	1	0	2	0	0	0	1	0	2	0	0	0
Communication	1	1	1	1	0	0	1	1	2	2	0	0
Prévention	2	1	3	3	0	0	2	1	5	3	0	0
Directeur industriel	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Déchetteries	1	0	3	0	20	2	1	0	3	0	30	3
Tri	1	0	2	0	10	2	1	0	2	0	10	2
Maintenance			1	0	7	1			1	0	7	1
Logistique			1	0	7	1			1	0	9	1
Biodéchets	1	0	1	0	4	2	1	0	1	0	8	2
Valorisation Energétique	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Grand Projets Reporting /prospective	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0
	13	2	16	4	52	8	13	2	20	6	68	9
				81						101		
Dont contractuel				14						17		

8. Recalibrage des postes

a. Analyse des postes

Le recalibrage des postes est une nécessité car, pour un certain nombre d'agents, la situation est incohérente avec la réalité des fonctions et des responsabilités et cela selon la définition des métiers à la ville de Besançon ou à GBM.

Compétence déchetterie :

A part 3 Agents Conseils en Déchetterie, en responsabilité des trois déchetteries majeures, dont le calibrage est structuré autour d'un chef d'équipe donnant accès au grade d'agent de maîtrise principal, tous les autres Agents Conseils en Déchetterie (ACD), même en charge de la gestion d'une déchetterie, ne peuvent accéder qu'au grade d'agent technique principal de 2nde classe.

Il est proposé de re-calibrer les 6 postes de responsables de déchetteries moyennes **en manager d'écocentre (niveau chef d'équipe)**, et 1 autre poste en **Manager écocentre tournant (niveau chef d'équipe)** pour assurer la continuité de service, au regard de leurs responsabilités.

Pour tous les autres ACD, il est proposé de modifier leur poste **en équipier écocentre.**

- **Soit avec la nouvelle organisation 27 postes catégorie C concernés.**

Compétence logistique :

Il est proposé de calibrer les sept postes d'agents logistiques, un poste d'agent d'exploitation et un poste d'agent technique polyvalent en chauffeurs, leur métier de fait et cohérent avec le métier de chauffeur existant à la ville de Besançon ou à GBM.

- **Soit avec la nouvelle organisation 9 postes catégorie C concernés.**

Compétence tri :

Il est proposé de calibrer 3 postes d'agents techniques polyvalents en manager - cabine de tri, 1 poste d'agent technique polyvalent en cariste et 1n poste d'agent d'exploitation en agent technique polyvalent.

- **Soit 8 postes catégorie C concernés.**

Compétence valorisation-organique :

Il est proposé de re-calibrer les agents de compostage (métier existant uniquement au SYBERT) en poste de maître composteur.

- **Soit avec la nouvelle organisation 8 postes catégorie C concernés.**

Compétence maintenance :

Il est proposé de re-calibrer les postes d'agents de maintenance selon les mêmes termes qu'à la ville de Besançon ou à GBM (métier existant).

- **7 postes catégorie C concernés.**

Compétence prévention :

Il est proposé de re-calibrer le poste de responsable du service Prévention en le passant de cadre expert à cheffe de service (situation réelle).

- **1 poste catégorie A concerné.**

Compétence administrative et financière :

Il est proposé de re-calibrer le poste de chef de service Administration/Finances en Secrétaire Général Administrative et Financière (situation réelle).

- **1 poste catégorie A concerné.**

b. Grade terminal et RIFSEEP

Poste actuel	Poste Réorganisation	Grade Réorganisation	RIFSEEP	Nb personnes concernées
ACD	Equipier Ecocentre	Adjoint technique principal de 1ère classe	C12	20
ACD	Manager Ecocentre	Agent de maîtrise principal	C11	6
ACD	Manager Ecocentre Tournant	Agent de maîtrise principal	C11	1
Agent de compostage	Maître composteur	Adjoint technique principal de 1ère classe	C12	8
Agent de maintenance	Agent de maintenance	Attente décision CU		7
Agent d'exploitation	Agent Technique Polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	C12	1
Agent d'exploitation	Chauffeur	Adjoint technique principal de 1ère classe	C12	1
Agent logistique	Chauffeur	Adjoint technique principal de 1ère classe	C12	7
Agent technique polyvalent	Cariste	Adjoint technique principal de 1ère classe	C12	1
Agent technique polyvalent	Chauffeur	Adjoint technique principal de 1ère classe	C12	1
Agent technique polyvalent	Manager Cabine de tri	Agent de maîtrise principal	C11	3
Cadre expert	Chef de service	Ingénieur principal	A6	1
Chef de service	Secrétaire Général	Secrétaire Général	A5	1

c. Estimation du coût

Il est assez difficile d'estimer le coût de recalibrage car, pour une très grande partie des cas, cela dépendra de la manière de servir des agents et de leur avancement.

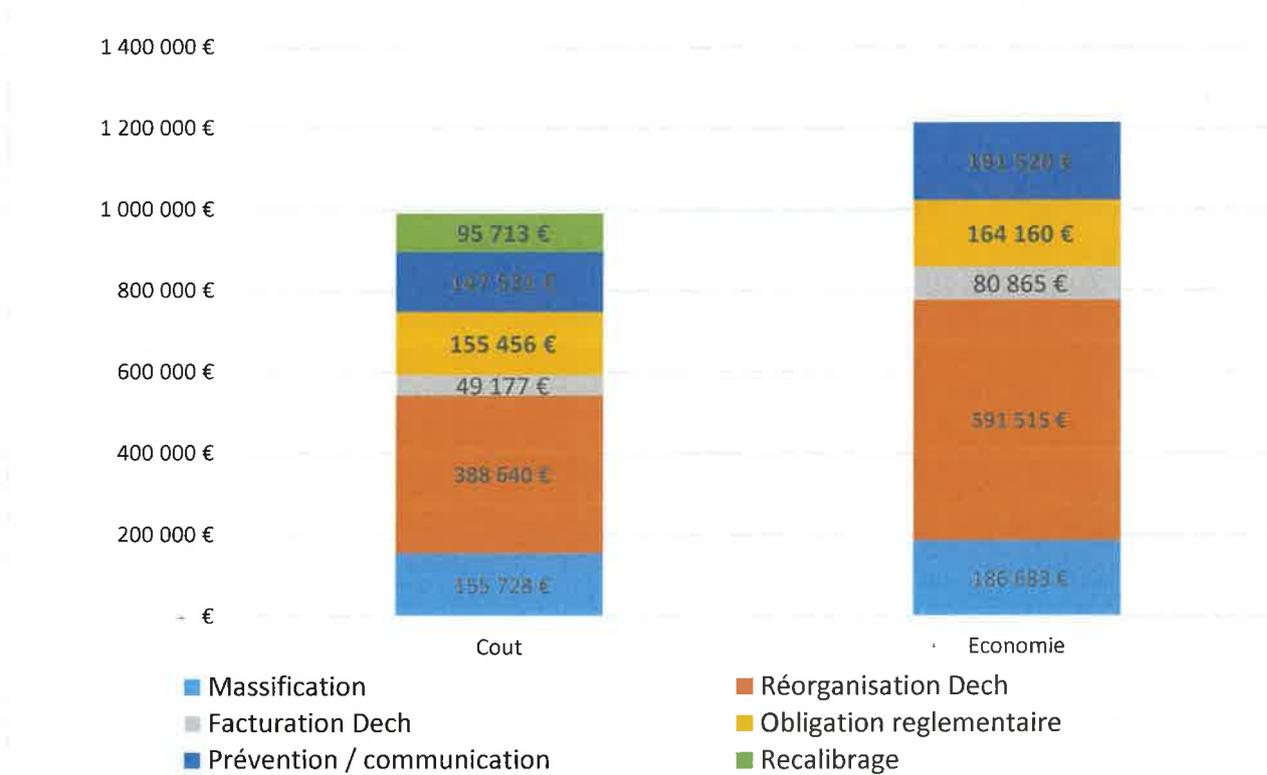
En se basant sur une augmentation moyenne immédiate de 4% -hypothèse très défavorable- il ressort les coûts dans le tableau bilan suivant:

	A	B	C	Dont réorganisation	Coût recalibrage
					4%
Logistique			9	2	13 991 €
Déchetterie			27	10	41 973 €
Valorisation organique			8	4	12 436 €
Maintenance			7	0	10 882 €
Tri			5	0	7 773 €
Administratif	3			0	8 658 €
Total	3	0	56	16	95 713 €

9. Synthèse

		Coût	Économie	Gain	Postes Supplémentaires		
					A	B	C
Point 1	Réorganisation Déchetterie	388 640 €	591 515 €	202 875 €	0	0	10
Point 2	Massification	155 728 €	186 683 €	30 955 €	0	0	2
Point 3	Facturation Déchetterie	49 177 €	80 865 €	31 688 €	0	1	0
Point 4	Compostage	155 456 €	164 160 €	8 704 €	0	0	4
Point 5	Prévention / communication	147 531 €	191 520 €	43 989 €	0	3	0
Point 7	Recalibrage	95 713 €		- 95 713 €	0	0	0
	Total	992 245 €	1 214 743 €	222 498 € (*)	0	4	16
	Dont MS	914 245 €				20	

(*) ou 90 000 € si uniquement soutien financier.



On voit que tous les items explorés sont bénéficiaires.

Le recalibrage des postes vient diminuer ces gains, mais il est incontournable, pour devenir cohérent avec les pratiques de la Communauté Urbaine et les métiers spécifiques du SYBERT (Voir titre 8).

Ce gain potentiel résiduel devrait nous permettre d'absorber des hausses potentielles de coût de fonctionnement, dans la perspective d'un contexte défavorable, qui s'annonce, et de continuer à faire évoluer, comme ces dernières années, le Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) sur une trajectoire optimisée chaque année (effet levier).

Budgétairement, la masse salariale correspond à 13,2% du budget ; avec cette nouvelle organisation, la masse salariale passera à 16,3% du budget.

C'est une première étape pour la préparation de l'avenir qui veut s'avérer plein d'opportunité pour qui sera prêt à les saisir.

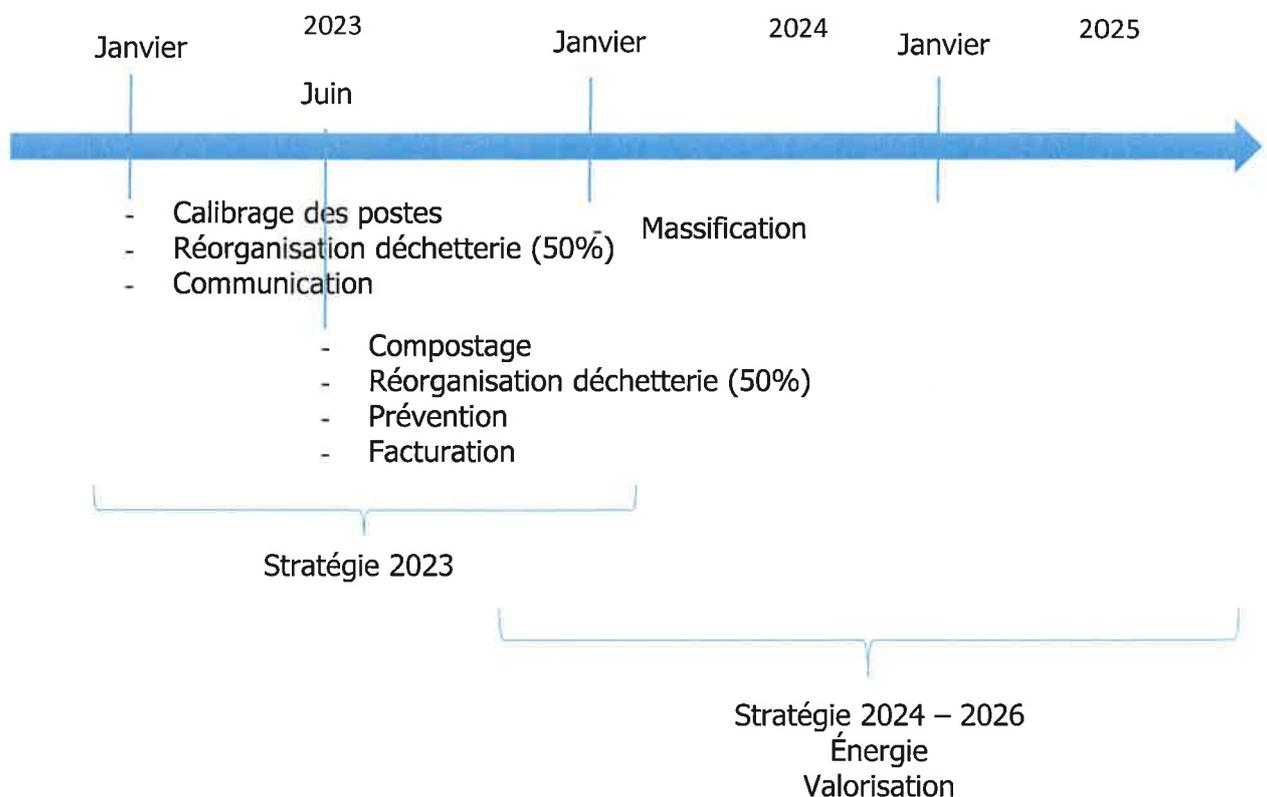
Le développement d'une dynamique « DATA » associée aux paramètres décrits ci-dessous en sera l'élément d'aide à la décision.

Pour 1 € investi, le gain est de 1,22 € tous coûts confondus (ou **1,09 €** si uniquement soutien) en moyenne et cela sans tenir compte de l'amélioration de la qualité de vie au travail, de la sécurité, du service rendu et de la performance environnementale.

Ces paramètres, s'ils sont aujourd'hui mesurables et si possible mesurés, ne peuvent être traduits financièrement, mais font toute la performance de notre organisation.

10. Phasage et organisation

Ci-dessous le phasage de recrutement et de mise en place proposé, pour sécuriser en fonction de l'avancée et de la lisibilité sur les REP :



La montée en puissance par le phasage devra permettre la vérification des hypothèses établies. Une organisation permettant d'accompagner cette mise en place regroupant, « reporting » spécifique, audit et usager mystère sera également intégrée.

11. Conclusion

Au-delà de la démonstration, par le présent rapport, de l'intérêt de cette organisation, il est proposé des éclairages sur ce que pourrait être l'avenir.

Tout d'abord, il s'agit bien de faire évoluer industriellement le syndicat par sa reprise d'autonomie sur ses activités, de développer sa fonction de producteur d'énergie et enfin de l'orienter vers une dynamique locale de production de richesses, en partenariat et/ou en indépendance, en tirant le meilleur parti des opportunités, qui s'offrent ou qui s'offriront à lui. Ceci n'est ni un début, ni un aboutissement, mais plutôt une évolution logique, qui pourra être amenée à être complétée dans les prochaines années.

Enfin, si cet avenir est abordé sous l'angle du partenariat - en priorité -, il pourrait l'être aussi sous l'angle d'une entité propre et bien sûr étendu en termes de compétences, pour que la performance (triptyque : Service / Environnement / Economique) soit envisagée globalement et la moins individualiste possible, pour le meilleur parti du service rendu à l'utilisateur.